



E-5615

30 JUN 2016

Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul  
S.A au capital de 3.000.000DT  
144,Avenue Habib Thameur – Nabeul 8019  
Matricule fiscal n° 009368WAM000  
R.C n°B121201997

### **Avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire**

Les actionnaires de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 21 juillet 2016 à 9h.30 à la salle des réunions à l'hôtel khayam garden à Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 -Approbation de la tenue de l'assemblée Générale Ordinaire hors du délai réglementaire.
- 2 -lecture du rapport du conseil d'administration relatifs à l'exercice 2015 .
- 3 -lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2015 .
- 4 -Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2015.
- 5 -Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2015.
- 6 -Affectation des résultats de l'exercice 2015.
- 7- la désignation du commissaire aux comptes pour les années 2016-2017-2018.
- 8 -Questions diverses.

Les actionnaires peuvent assister personnellement aux travaux de l'assemblée ou se faire représenter par tout autre actionnaire moyennant un pouvoir qui doit être déposé auprès du service juridique ( au siège social de la société ) avant la tenue de l'assemblée générale Ordinaire.

Les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société ( service juridique ) durant le délai légal.

**Le président du conseil d'administration**



5613

30 JUN 2016

Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul

S.A au capital de 3.000.000 D T

144, Avenue Habib Thameur- Nabeul 8019

Matricule Fiscal n°009368WAM000

R.C n°B121201997

### Avis de convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires de la société régionale de transport du gouvernorat de Nabeul sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 21 juillet 2016 à 11h.00 du matin à la salle des réunions à l'hôtel khayam garden à Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen des dispositions à prendre en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales et l'article 45 du statut de la SRTGN .

Les actionnaires peuvent assister personnellement aux travaux de l'Assemblée ou se faire représenter par tout autre actionnaire moyennant un pouvoir qui doit être déposé auprès du service juridique ( au siège social de la société ) avant la tenue de l'assemblée générale .

Les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société ( service juridique ) durant le délai légal .

**Le Président du Conseil d' Administration**